Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20261106-20261103-DE

Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE L A N D U J A N

Séance du 5 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 5 novembre, à vingt-heures, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, Maire.

Date de convocation : 28/10/2026

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14
Secrétaire de séance : Pascal RAMEL
Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 14
Nombre de Voix : 14 + 1 = 15

Présents : M. HENRY Serge, Mme. SAUDRAIS Vanessa, M. RAMEL Pascal, Mme. RESCAN Laurence, Mme. CARESMEL Marie-Thérèse, M. ESNAULT Christophe, M. ROLLAND Stéphane, Mme. GIRARD Charlotte, Mme LE GOFF Véronique, Mme. GAUTIER Linda, M. FONTAINE Bertrand, M. FOUR Éric et M. DEFFAINS Jérémy, Mme. HELOU Fabienne.

Absents excusés : M. DAVID Jean-Marc,

Absents non excusés :

Pouvoirs : M. DAVID Jean-Marc à Mme. HELOU Fabienne

Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

20261103

Objet de la délibération : Projet de mise aux normes du bassin incendie – plan de financement et demandes de subventions DETR et fonds de concours solidarité CCSMM

Le Maire expose les faits suivants :

Par délibération n°20261102, le Conseil municipal a choisi d'attribuer à l'entreprise SPTP la réalisation des travaux concernant la mise aux normes du bassin incendie rue du champ Ferron.

Le plan de financement de l'opération est présenté comme suit :

Dépenses HT		**Recettes**	
Maitrise d'œuvre – Infraconcept	4 600 €	DETR – 14 000 € *(40% du plafond de dépense - 35 000 €)*	22.8 %
Travaux	56 700 €	Fond de concours solidarité CCSMM - 23 650 €	38.6 %
		Autofinancement – 23 650 €	38.6 %
TOTAL	61 300 €	61 300 €	100%

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20261106-20261103-DE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban, a crée une enveloppe « Fonds de concours solidarité ». Tous les travaux d'investissement sont éligibles. Il est proposé au conseil municipal de solliciter 23 650 € de ce fonds de concours solidarité disponible au titre des années 2024-2025-2026 qui contient une enveloppe globale pour la commune de Landujan de 32 380.26 €

Il est également proposé au conseil municipal de solliciter la demande de subvention DETR auprès des services de l'Etat.

Si les subventions sont attribuées, le reste à charge pour la commune serait le suivant *35 910 € (autofinancement + TVA)*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération de mise aux normes du bassin incendie rue du Champ Ferron, tel qu'exposé dans le présent rapport ;
- De **solliciter** auprès de l'État une subvention **DETR**.
- De **solliciter** la Communauté de Communes Saint-Méen Montauban pour l'octroi du fonds de concours solidarité disponible au titre des années 2024-2025-2026 pour un montant de **23 650 €**
- D'inscrire au budget communal les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou toute personne déléguée par lui, à signer tout acte et pièce nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.
Copie certifiée conforme,
Question inscrite à l'ordre du jour

le Maire,
Serge HENRY

MAIRIE DE LANDUJAN
35360